

Compte rendu du comité de liaison intersyndical SNCS/SGEN du 21 janvier 2003

La discussion a porté sur la nouvelle politique scientifique présentée par Jean-Marie Hombert, directeur du département SHS (voir aussi le résumé qu'il en fait dans la dernière livraison de *Sciences de l'homme et de la société*, n° 65, octobre 2002), en particulier la priorité accordée aux regroupements de laboratoires, et sur la position prise à ce sujet par les élu(e)s.

Le débat a porté sur les problèmes que soulève la mise en œuvre de cette politique, l'absence de concertation avec les personnels, les risques à réformer « par le haut », la variabilité dans le temps des politiques scientifiques du CNRS qui hier encourageait plutôt les petites unités. Il est demandé aux élu(e)s, dans un souci de transparence, d'obtenir un certain nombre de précisions concernant ces projets : combien des 31 unités qui relèvent de la section 40 sont concernées par cette politique, combien doivent s'attendre à être mise en FRE ou en tout cas fortement incitées à se fédérer ou se regrouper ? Ces précisions seront apportées dans un prochain bulletin, car la session de la section 40, qui a eu lieu cette semaine compte tenu de l'inversion du calendrier des sessions du Comité national (consacrée aux labos comme la précédente) a permis de clarifier les critères.

A cet égard, la contribution d'Annie Claude Salomon, dans un labo, le CIDSP, directement concerné par cette politique, après la proposition par la section d'un rapprochement Cerat/Cidsp, pointe utilement les problèmes concrets qu'elle suscite. Son texte est repris en annexe 1. Nous appelons nos élu(e)s à y être attentifs lors des prochaines sessions.

Le débat a également porté sur le sens des messages et avertissements adressés par la commission à un certain nombre de labos et de chercheurs, à propos desquels plusieurs d'entre vous nous ont fait part de leur désaccord. Il est demandé aux élu(e)s de préciser comment fonctionne la commission. Sophie Duchesne rappelle ici les principes de fonctionnement de la commission (annexe 2). Rappelons qu'elle rend toujours ses avis de manière collective : avis du ou des rapporteurs, discussion générale, synthèse mise en forme par la présidente et le secrétaire. Qu'elle cherche à anticiper les problèmes, non pas à les créer ! Et que notre présidente ? Marie Christine Kessler, et notre secrétaire, Olivier Borraz, sont prêts à fournir tous les éclaircissements nécessaires à ceux et celles qui le demandent.

A bientôt,

Nonna Mayer

Annexe 1. Réaction d'Annie Claude Salomon, CIDSP, Grenoble

J'ai donc quelques observations quant au fonctionnement de la commission qu'il me semble raisonnable d'exprimer dans le souci de ne pas renouveler l'expérience pour qui que ce soit :

1. Les membres de la commission peuvent suivre, ne pas suivre ou aller plus loin que le rapporteur. C'est bien tout l'intérêt du débat qui suit le rapport et j'y souscris pleinement. Mais dans le cas grenoblois, et sans s'appuyer sur une évaluation comparative des deux labos (ou au moins sur l'avis d'un comité d'évaluation clairement désigné par la section) la section a voté des décisions lourdes de conséquences : les deux labos ont frisé la mise en FRE en étant jugés d'excellents labos (on peut juger de la clarté du message !). Si demander un projet commun au Cidsp et au Cerat était concevable dans des échéances raisonnables, avec une concertation préalable, cela ne l'était plus dès lors que le contrat quadriennal 2003-2006 était déjà dans sa phase de négociation et surtout que cette demande était en contradiction complète avec l'évaluation l'année précédente.

De plus, la DS s'est emparée de l'avis de la section pour monter une opération soi-disant pilote dans des délais inadmissibles : pour le 19 décembre 2002. (Le délai s'est assoupli un peu sous la pression des réactions locales mais reste très court pour le Cerat : mars 03). Quel sens cela a-t-il ?

2. Très clairement, la présentation par HOMBERT de la politique scientifique SHS en faveur des regroupements d'unité a fait mouche. Les questions qui lui ont été posées sur ce thème manifestaient de vraies interrogations qui auraient mérité ensuite une **réflexion collective de la commission**, et même une **concertation syndicale** des membres élus de la commission. Nous aurions même dû avoir déjà une petite idée de ce qui s'était passé dans les autres commissions, si nous avions collectivement fait notre travail d'élus (et je bats ma coulpe aussi !). Nous avons poursuivi l'évaluation des labos sans débat global (il ne faut pas oublier que nous avons déjà classé une partie des labos la veille ; le Cerat a seulement été reclassé en B assorti du même message que le Cidsp).

Nous ne devons pas faire cette économie à la session prochaine, et la discussion ne sera pas plus facile. La situation de crise entre le Conseil scientifique du dpt Shs et le DS doit nous obliger à voir un peu plus loin que le bout de la commission 40.

3. Enfin le soutien du CNRS à des opérations présentées comme pilotes (mais non préparées !) est assez illusoire et sera sans doute très fugace, d'autant que la durée de vie du DS (?), la situation des SHS au CNRS et le budget de la recherche publique en général laissent à craindre.

4. Un projet de monstre à 200 personnes est sur les rails, entre équipes qui n'ont pas forcément grand chose en commun (de la 39 à la 40 les croisements ne sont pas simples à mettre au point). Les embrouilles sont derrière, mais les difficultés sont bien devant. La clarification mutuelle a permis de dépassionner le débat, de fixer des échéances raisonnables, de limiter la casse symbolique : le Cerat devrait être reconduit en UMR pour un an ou deux et le Cidsp resterait USR, le temps de monter le projet d'UMR (institut ? fédération ? autre type ?). Je mets des conditionnels à tout cela car le CNRS pour l'instant n'a rien écrit.

La commission en sera-t-elle saisie ? Qui s'inquiétera des conditions d'accompagnement de ce regroupement ?

Enfin, je pressens plusieurs difficultés qui ne relèvent pas forcément du Comité national mais que nous devrions avoir en tête :

La DS prétend (cf. lettre du Département datée d'octobre, reçue en janvier !) encourager les unités qui feront des efforts de rapprochement : "le montant total du soutien de base accordé à ce regroupement sera supérieur à la somme des dotations précédemment allouées aux unités constitutives". On peut espérer au mieux que le différentiel soit affecté pour faire tourner la super-structure mais on peut craindre aussi que la super-structure se dote plus largement sur le dos des équipes. Les structures fédératives sont souvent gourmandes en moyens financiers et humains. Sans parler des universités partenaires gourmandes en frais de gestion : à Grenoble, nous en serons à 4 tutelles (deux universités, l'IEP et le CNRS) : si chacun réclame 5 % des contrats...

La gestion des contrats de recherche restera-t-elle au niveau des équipes, alors que les logiques de gestion (nos valeurs en quelque sorte !), sont radicalement différentes (mutualisation au Cidsp, individualisation au Cerat) ? Les fonds dégagés pour les projets d'enquêtes en sont l'aboutissement direct. Le principe de fléchage de crédits en fonction des projets scientifiques que la DS prévoit de mettre en place deviendra alors essentiel : l'évaluation scientifique devrait alors avoir encore du poids, mais elle deviendrait aussi un enjeu redoutable !

Selon la DS toujours, "la décision d'affecter les postes ITA sera prise en priorité aux unités procédant de ce regroupement". Malheur aux unités isolées, certes. Mais cela n'induit-il pas aussi qu'aucun remplacement d'ITA ne sera procédé dans une équipe composant une UMR mais seulement au niveau de la super-structure ? Cela conduit à envisager, dès le regroupement, la mutualisation des ITA, ce qui aboutit à une redéfinition des postes de travail selon les compétences des personnes et selon les objectifs de l'UMR et non plus des équipes.

Si on ne procède pas à cette redéfinition dès l'origine du projet, les équipes seront démunies d'ITA au fur et à mesure de leurs départs en retraite, mobilité... Mais la mutualisation est difficile à envisager par les ITA, car elle va souvent de pair avec un morcellement de leur activité, de leur temps de travail, une multiplication de leurs "responsables", et parce qu'ils sont souvent l'enjeu de tractation entre chercheurs, ni plus ni moins que des Mac Intosh !

La carotte d'une meilleure carrière pour les ITA est assez véreuse. Là où dans des équipes de taille moyenne, il faut déjà quelques années pour faire reconnaître un dossier d'avancement de grade ou de corps, combien en faudra-t-il dans de si grosses équipes, avec une mise en concurrence que n'arrange pas la pénurie des possibilités de promotion. (...)

Annexe 2 : Fonctionnement de la commission pour l'évaluation des chercheurs et des laboratoires. Mise au point par Sophie Duchesne (élue SNCS)

La section 40 est l'une des sections qui a accepté et continue à accepter d'envoyer systématiquement les évaluations qui sont les siennes à tous les chercheurs et tous les laboratoires. Cela représente un gros boulot supplémentaire, mais cela nous apparaît comme la seule manière de prévenir les problèmes, autrement dit, de pouvoir alerter des chercheurs ou des unités avant qu'il ne soit trop tard (antérieurement, seuls les messages faisant part d'un problème grave étaient envoyés aux chercheurs). Nous procédons de la manière suivante. Le ou les rapporteurs (dans le cas des gros labos) rédigent et exposent leur rapport, qui est ensuite discuté par toute la section (à l'exclusion des membres de l'unité concernée qui évidemment, quittent la salle). La section émet alors un avis qui l'engage collectivement (il s'agit d'une procédure consensuelle : on discute jusqu'à ce que tout le monde soit d'accord, en principe il n'y a pas de vote). Le rapporteur prend note de cet avis et après la session, modifie en conséquence le rapport qu'il envoie à la présidente et au secrétaire, sachant que c'est la présidente qui est signataire du rapport, le nom du rapporteur n'apparaissant plus à ce stade. Le secrétaire et la présidente relisent l'ensemble des rapports avant de les envoyer, ce qui favorise une certaine homogénéité.

Plusieurs chercheurs ont protesté contre l'évaluation qui leur a été envoyée. D'abord, on ne peut jamais exclure une erreur de la section, un évaluateur qui a du traiter un dossier trop vite, voire (il y a plus qu'on ne croit), un chercheur dont le rapport d'activité est mal fait et ne rend pas justice à son travail. Et puis d'une certaine façon, ces réactions sont conformes aux intentions de la section qui souhaite à la fois amplifier les liens entre les chercheurs et le Comité National, et donner aux chercheurs plus de conscience et de prise sur leur évaluation et, au fond, sur leur carrière. Sans doute faut-il passer par le Comité National pour prendre conscience du gâchis incroyable que représente certaines carrières de chercheurs, aboutissant parfois à des situations où les gens ont perdu toute conscience de la réalité et ne voient pas qu'ils sont devenus pratiquement improductifs, au sens où ce qu'ils produisent n'est pas cumulatif avec ce qui se fait dans leur communauté scientifique. Or ces carrières à la dérive ne peuvent être évitées que si l'on intervient en amont, au moment où le fléchissement de l'activité du chercheur s'amorce. D'où l'intérêt de ces messages envoyés par la section au fur et à mesure des évaluations, pas toujours agréables à recevoir, et d'autant moins agréables qu'à l'expérience, le message ne passe que si le ton sur lequel il est prononcé est incisif.

Dernière chose, à propos de l'insuffisance professionnelle. Je sais que le SNCS a pour position que ses élus ne votent jamais d'insuffisance professionnelle. Or les commissions pâtissent beaucoup de ces dossiers de chercheurs sur lesquels on revient sans cesse, sans publication valable depuis des années, et dont on reparle à chaque session, longuement, sans pouvoir rien faire. Ce genre de dossier contribue lourdement à rendre le travail d'évaluation impossible et à mettre en cause l'existence même du Comité national. Or à l'évidence, vient le moment où certains de ces dossiers récurrents ne relèvent plus de la compétence de la commission. Je considère donc personnellement, en tant qu'élue, que la position du syndicat est, sur ce point, intenable. Voter l'insuffisance professionnelle peut dans certains cas être une nécessité pour renvoyer le dossier sur les personnes compétentes, à savoir la direction scientifique et surtout, les ressources humaines du CNRS.